



Oublier de dire bismillâh avant de faire les ablutions

Par Cheikh 'Abdel-Azîz bin Bâz qu'Allah lui fasse miséricorde

Mehdi Abou 'Abdir-Rahmân www.spfbirmingham.com

Toute la louange à Allah; nous Le louons et demandons Son aide et nous cherchons refuge en Lui contre nos propres maux et contre nos mauvaises actions; celui qu'Allah guide personne ne peut l'égarer et celui qu'Allah égare personne ne peut le guider.

J'atteste qu'il n'y a de divinité adorée avec vérité qu'Allah, Lui Seul : Il n'a aucun associé, et j'atteste que Mohammad صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ est Son serviteur et Son Messager.

La traduction du sens de la parole d'Allah dit :

"Ô les croyants ! Craignez Allah comme Il doit être craint. Et ne mourez qu'en pleine soumission."

[Ali 'Imrân : 3 : 102]

La traduction du sens de la parole d'Allah dit :

"Ô Hommes ! Craignez votre Seigneur qui vous a créés d'un seul être, et a créé de celui-ci son épouse, et qui de ces deux-là a fait répandre (sur la terre) beaucoup d'hommes et de femmes. Craignez Allah au Nom duquel vous vous implorez les uns les autres, et craignez Allah de rompre les liens du sang. Certes Allah vous observe parfaitement."

[An-Nisâ : 4 : 1]

La traduction du sens de la parole d'Allah dit :

"Ô vous qui croyez ! Craignez Allah et parlez avec droiture, afin qu'Il améliore vos actions et vous pardonne vos péchés. Quiconque obéit à Allah et à Son messager obtient certes une grande réussite."

[Al-Ahzâb : 33 : 71-72]

Ensuite :

La meilleure parole est la parole d'Allah et la meilleure guidance est la guidance de Mohammad صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ. Les pires choses sont celles qui sont inventées (dans la religion), et toutes les choses inventées (dans la religion), sont des innovations, et toutes les innovations sont des égarements, et tous les égarements sont en Enfer.

Ceci étant dit:

Question :

J'ai fait mes ablutions et j'ai oublié de dire bismillâh¹ au début. Je l'ai dit seulement après avoir terminé de laver mes mains. A chaque fois que je m'en souviens je recommence quel est l'avis de la jurisprudence dans cet acte ?

Réponse :

La plupart des savants disent que les ablutions de la personne sont valables sans que celle-ci dise bismillâh. D'autres savants ont dit qu'il était obligé de dire bismillâh avant les ablutions à condition de savoir

¹ N.d.t : Ce que les savants appellent la basmalah : le fait de dire bismillâh.

qu'il faut le dire et ne pas être sous l'effet de l'oubli en s'appuyant sur la parole du Prophète صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ : « Il n'y a pas d'ablutions pour celui qui ne dit pas bismillâh pour celles-ci »

Malgré cela, la personne qui ne dit pas bismillâh par oubli ou par ignorance : ses ablutions sont valides. Et cette personne ne doit pas refaire ses ablutions même s'il nous arrivait de choisir la parole des savants qui voient l'obligation de dire bismillâh. Car celui-ci est excusé par son ignorance et son oubli.

La preuve de cela est dans (la traduction du sens de) la parole d'Allah : « Seigneur, ne nous châtie pas s'il nous arrive d'oublier ou de commettre une erreur. »

Sourate Al-Baqarah v.286.

Et il nous est parvenu dans un hadîth authentique du Prophète صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ qu'il a dit que cette invocation fut exaucée.

Par cela tu peux savoir que si tu as oublié de dire bismillâh au début des ablutions et que tu t'en souviens lorsque tu les fais, et bien tu dis bismillâh dès que tu t'en souviens et tu ne dois pas les refaire car tu es excusé à cause de ton ignorance. Qu'Allah nous accorde la réussite.

[Source](#) :

Question posée à Cheikh Bin Bâz qu'Allah lui fasse miséricorde et publiée par le magazine Da'wah numéro 1447 page 52.